



Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique

Version: 1

Date de version: 02/10/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

section

1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique.
UFI : 85X2-WJVS-4006-88TE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.
Rue : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.
Code postal/Ville : 92100 Boulogne-Billancourt.
Pays : France:
Téléphone : +33 (0)1 83 81 40 70.
Email : Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
33 (0)1 45 42 59 59.





section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H - isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans...

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

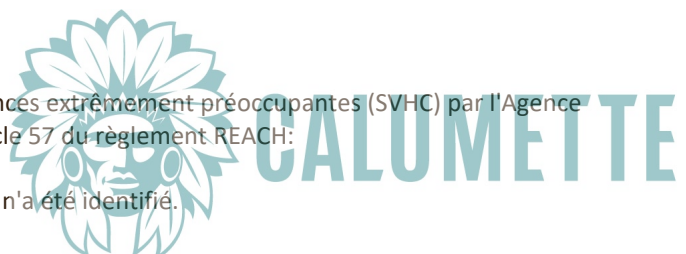
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.





Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification	
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide					
N°CAS	51115-67-4	C< 1.9575%		H302	Nocif en cas d'ingestion
N°EC	256-974-4				
N°IDX					
(R)-p-mentha-1,8-diene [1]					
N°CAS	5989-27-5	C< 0.215%	M=1 M(Chronic)=1	H226 H304	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
N°EC	227-813-5				
N°IDX	601-096-00-2				
				H315 H317	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
				H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
				H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
citral					
N°CAS	5392-40-5	C< 0.175%		H315 H317 H319	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux
N°EC	226-394-6				
N°IDX	605-019-00-3				
p-mentha-1,4(8)-diene					
N°CAS	586-62-9	C< 0.175%	M=1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
N°EC	209-578-0				
N°IDX					
				H317 H400 H410	Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section

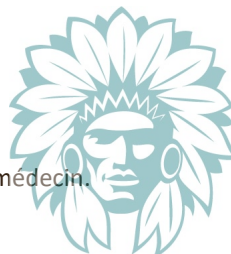
4

Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.



CALUMETTE



En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.



CALUMETTE



Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Couvrir les canalisations.
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.
Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.
Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Élimination des déchets : voir la section 13.
Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage





7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.





Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



- Protection des yeux et du visage** : **Protection oculaire appropriée :**
Aucune donnée disponible.
Porter un équipement de protection oculaire.
- Protection de la peau** : **Protection des mains :**
Type de gants appropriés :
Aucune donnée disponible.
Porter des gants de protection.
Protection du corps :
Vêtement de protection approprié :
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Blouse de laboratoire.
- Protection respiratoire** : **Protection respiratoire nécessaire :**
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.
Appareil de protection respiratoire :
Aucune donnée disponible.
Porter une protection respiratoire.
Remarque :
Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.
La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.
Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique** : Liquide
Couleur : Divers
Odeur : Pas de données disponibles
Seuil olfactif : Pas de données disponibles



CALUMETTE



pH	:	6 - 8
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	>100°C
Taux d'évaporation	:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Log Kow	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.





10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure ascendante et descendante)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	490	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Rat
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• citral (CAS: 5392-40-5) :

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	6800	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• p-mentha-1,4(8)-diene (CAS: 586-62-9) :

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		4.39	mL/kg bw





Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• p-mentha-1,4(8)-diene (CAS: 586-62-9) :

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

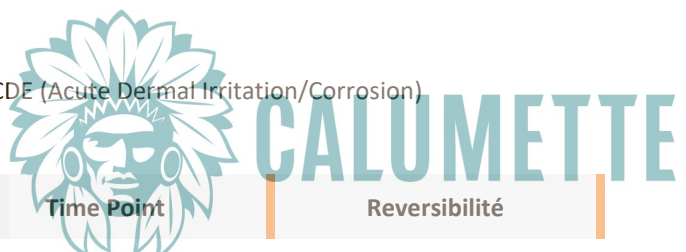
Pas de données disponibles

Substances :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Aucune donnée
Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
Durée d'exposition/valeur : 72
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------





Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique

Conclusion	:	La substance est considérée comme non irritante pour la peau.
• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :		
Type de test	:	in vivo
Especie	:	lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• p-mentha-1,4(8)-diene (CAS: 586-62-9) :

Type de test	:	in vitro
Especie	:	Humain
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test	:	in vivo
Especie	:	lapin
Sexe	:	Aucune donnée
Directives	:	Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode	:	Aucune donnée
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : effet indésirable non observé

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test	:	in vivo
Especie	:	lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------



CALUMETTE



Conclusion	: Aucun effet indésirable observé.
• citral (CAS: 5392-40-5) :	
Type de test	: in vivo
Espece	: lapin
Sexe	: Pas de données disponibles
Directives	: Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode	: Pas de données disponibles
Concentration	: Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion	: Aucun effet indésirable observé.
• p-mentha-1,4(8)-diene (CAS: 586-62-9) :	
Type de test	: in vivo
Espece	: lapin
Sexe	: Pas de données disponibles
Directives	: Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode	: 24
Concentration	: heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion	: Effet indésirable observé (irritant)
------------	--

11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece	: Cochon d'Inde
Sexe	: Aucune donnée
Directives	: Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)
Durée d'exposition/valeur	: Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	: Pas de données disponibles
Concentration	: Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion	: pas d'effet d'irritation observé
------------	------------------------------------

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece	: Souris
Sexe	: Femelle
Directives	: Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur	: Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	: Pas de données disponibles
Concentration	: Pas de données disponibles



CALUMETTE



Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **citral (CAS: 5392-40-5) :**

Espece : Cochon d'Inde

Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• **p-mentha-1,4(8)-diene (CAS: 586-62-9) :**

Espece : Souris

Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• **(R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :**

Type de test : Pas de données disponibles



CALUMETTE



Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 103
Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL		=	75	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet indésirable observé

11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle
Directives : Directrice de l'OCDE 1 (dose répétée de 2 jours de toxicité orale chez les rongeurs)
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 13
Durée d'exposition/unité : semaines
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	591	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• p-mentha-1,4(8)-diene (CAS: 586-62-9) :

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
Voie d'administration : orale: alimentation
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	294.6	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
Voie d'administration : orale: alimentation
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles





Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	154.6	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet indésirable observé sur la toxicité du développement

11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Dommages à l'ADN et/ou réparation
Espece : Rat
Sexe : Mâle
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : mammalian comet assay
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Toxicité aquatique court terme :



CALUMETTE



Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnie magna
Durée du test : 48
Unité : h
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	>100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	720	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.307	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.32	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : micro-organismes
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 3
Unité : heures



CALUMETTE



Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	209	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **citral (CAS: 5392-40-5)** :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	6.78	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.2

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **p-mentha-1,4(8)-diene (CAS: 586-62-9)** :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Danio rerio
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	0.805	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

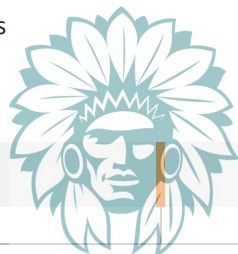
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.634	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.692	mg/L



CALUMETTE



Virgin Mojito 00 mg - Pulp Classique

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : micro-organismes
Espece : Terpinolene monoconstituent
Durée du test : 3
Unité : heures
Directives : OCDE 209

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	69	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme :

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pimephales promelas
Directives : OCDE 212
Durée d'exposition/valeur : 8
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE _x	59	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : OCDE 211
Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE _x	50	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Biodégradation :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Inoculum : Boues activées
Directives : OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C
Durée du test : 28
Unité : journées

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
CE50	14,7	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



CALUMETTE



Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.8 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section **13 Considérations relatives à l'élimination**

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.



CALUMETTE



13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 17 :



CALUMETTE



Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

REACH: Annex XVII (Restrictions) :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium :

Substance	CAS	EC
citral	5392-40-5	226-394-6

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2 Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.





16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Date de création : 02/10/2023

Date de version : 02/10/2023

Date d'impression : 02/10/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

